

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉROS 1908-04-2024 ET 1927

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 16 décembre 2024, les règlements suivants :

- ***Règlement numéro 1908-04-2024 modifiant le règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement***

Ce règlement a pour objet de modifier certaines annexes du règlement notamment en remplaçant les parcomètres sur les rues Principale et du Sud par des stationnements limités à 2 heures. Le règlement modifie aussi certaines annexes relativement à l'ajout de panneaux d'arrêt à certains endroits de la ville, en ajoutant des limites de vitesse sur des nouvelles rues, en interdisant les véhicules motorisés sur la nouvelle passerelle Hillcrest, ainsi que toute autre modification ponctuelle nécessaire au bon fonctionnement de la circulation dans la ville.

- ***Règlement numéro 1927 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville pour l'année 2025***

Ce règlement a pour objet d'établir la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville pour l'année 2025.

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 18 décembre 2024.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA